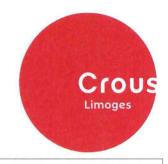


Liberté Égalité Fraternité



## **DELIBERATION CA - 2025-06-24 /01**

Relative à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2025

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du Crous de Limoges pour la séance du 24 juin 2025 ;

## Point de l'ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation ;

Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2025 ;

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur le procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2025

Nombre de membres participant à la délibération : 17

Abstentions:

Pour: 17

Contre:

Fait, à Limoges, le 24 juin 2025

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

**Emmanuel Roux**